

## CARTE D'IDENTITE



Les pièces à fournir :

- 2 photos d'identité couleur non découpées, identiques et récentes, de face et tête nue, sur fond clair (et surtout pas blanc)
- Un extrait d'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance, ou pour les mineurs uniquement le livret de famille.
- Un justificatif de domicile (EDF, France Télécom, ..)
- La carte d'identité périmée
- Pour les mineurs : une attestation sur l'honneur que votre enfant est bien domicilié chez vous, si les parents sont divorcés le jugement de divorce.

**Présence du demandeur indispensable pour prise d'empreinte et signature**

## DELIVRANCE DES PASSEPORTS



Depuis le 25 juin 2009, le passeport biométrique est délivré en Saône-et-Loire.

Pour votre demande, vous ne devez plus vous rendre en mairie de Mussy-sous-Dun mais **dans une mairie qui accueille une station d'enregistrement** (La Clayette, Charolles, Paray le Monial, Digoin, Charlieu, ...).

La liste des pièces à fournir est disponible en mairie de Mussy-sous-Dun ou sur le site de la Préfecture ([www.saone-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.pref.gouv.fr)). Les tarifs sont les suivants (à régler en timbres fiscaux) :

	Avec utilisation de la fonction photographie de la station	Sans utilisation de la fonction photographie de la station
Personne majeure	89€	88€
Personne mineure de 15 ans et plus	45€	44€
Personne mineure de moins de 15 ans	20€	19€

## RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS AU SERVICE NATIONAL

**Vous êtes nés en 1994 ?**

Vous devez venir vous faire recenser en mairie pour le Service National, muni du livret de famille de vos parents. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre anniversaire.

A l'issue de cette visite en mairie, une attestation de recensement vous sera remise. Elle est nécessaire pour vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,...).